

Les pratiques bientraitantes dans le métier d'aide à domicile

3 janvier 2025

Le métier d'aide à domicile est essentiel pour le bien-être des personnes fragiles, âgées ou en situation de handicap. Confrontés à des défis émotionnels et physiques, les aides à domicile jouent un rôle clé non seulement dans les soins pratiques, mais aussi dans la dignité et le respect des individus qu'ils accompagnent. Les pratiques bientraitantes, qui visent à garantir un accompagnement respectueux et adapté, sont fondamentales pour établir une relation de confiance et favoriser l'autonomie des bénéficiaires.

Qu'est-ce que la bientraitance ?

La bientraitance se définit comme l'**ensemble des pratiques qui visent à respecter les droits des personnes tout en répondant à leurs besoins de manière adaptée et empathique**. Elle inclut la prise en compte des émotions, **des choix et des préférences des bénéficiaires**. Dans le cadre de l'aide à domicile, cela signifie promouvoir une approche centrée sur la personne.

Le respect par les professionnel(le)s de la [Charte des droits et libertés de la personnes](#) accompagnée garantit que ces professionnel(le)s mettent en œuvre des pratiques bientraitantes au bénéfice des personnes qu'ils accompagnent.

Quelles sont les principales pratiques bientraitantes qu'un(e) aide à domicile professionnelle doit mettre en œuvre ?

- 1.Écoute active** : Prendre le temps d'écouter les besoins, les préférences et les préoccupations de la personne aidée, en lui accordant une attention sincère.
- 2.Respect de l'autonomie** : Encourager la personne à participer aux décisions concernant sa vie quotidienne et ses soins, en respectant son droit de choisir. Ne jamais infantiliser la personne.
- 3.Respect de l'intimité** : Toujours avoir à l'esprit que nous intervenons chez la personne. Et donc taper avant d'entrer, demander l'autorisation de la personne avant d'utiliser un objet, toujours demander l'avis de la personne sur ce qu'elle veut manger, sur les activités qu'elle veut réaliser, sur la manière de faire l'entretien du logement. Bien

évidemment des habitudes s'installent au fil du temps, mais c'est à garder à l'esprit pour ne pas en arriver à ne plus respecter l'autonomie et la dignité de la personne en « faisant comme chez soi ».

4.Communication claire : Utiliser un langage simple et clair pour expliquer les activités ou les soins, en s'assurant que la personne comprend bien. Toujours prendre le temps d'expliquer.

5.Soutien émotionnel : Offrir un accompagnement émotionnel, par exemple en partageant des moments conviviaux, en engageant des conversations chaleureuses ou en étant présent en cas de besoin.

6.Adaptation des activités : Proposer des activités adaptées aux capacités et aux intérêts de la personne, ce qui favorise son bien-être et sa qualité de vie.

7.Promotion de la santé : Sensibiliser la personne aidée à l'importance d'un mode de vie sain, tout en l'encourageant à participer à des activités physiques adaptées.

8.Aide à la socialisation : Favoriser les interactions sociales en organisant des visites, des sorties ou en facilitant les communications avec la famille et les amis.

9.Respect de la dignité : Traiter la personne aidée avec respect et considération, en préservant sa dignité dans toutes les interactions.

Ces pratiques visent à améliorer la qualité de vie des personnes tout en les respectant et en soutenant leur indépendance.

La mise en œuvre de ces pratiques dans les structures d'aide à domicile, récemment rebaptisées Services Autonomie à Domicile (SAD) dans le cadre de la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 dite Loi bien vieillir, passe par une sensibilisation des professionnel(le)s intervenant au domicile des personnes en perte d'autonomie : les aides à domicile, les auxiliaires de vie.

La sensibilisation aux pratiques bientraitantes peut être réalisée essentiellement à travers deux outils :

- Les réunions d'équipes** qui permettent d'échanger sur les accompagnements des usagers, et ainsi véhiculer les pratiques bientraitantes. Ces pratiques bientraitantes sont partagées grâce aux échanges, la coordinatrice animant ces réunions devant en être la garante.

- La formation professionnelle**

Conclusion

Les pratiques bientraitantes dans le métier d'aide à domicile sont indispensables pour assurer une qualité de vie décente aux bénéficiaires. En plaçant la personne au centre

des préoccupations, les aides à domicile peuvent non seulement améliorer l'expérience de soin, mais aussi renforcer le lien de confiance et contribuer à un vieillissement actif et respecté. Adopter ces pratiques doit être un engagement collectif et continu, afin de faire de l'aide à domicile un espace de bienveillance et de respec